

Procès-verbal  
Séance du Conseil d'établissement  
École Hélène-Boullé

Date : 6 octobre 2021

Début de la séance 18h30

Séance tenue en virtuel via la plateforme Teams

Membres présents :

Matthieu Duhaime, parent, président  
Karine Lane, parent, vice-présidente  
Christine Mbala, parent  
Hélène Morissette, parent  
Julie Talbot, parent  
Maude Bessette-Langlois, enseignante  
Elaine Caouette, enseignante  
Caroline Gagnon, enseignante substitut  
Isabelle Benoît, personnel de soutien SDG  
Béatrice Murabeau, personnel professionnel

Direction :

Jacinthe Nolin, directrice

Membres absents :

Elaine St-Onge, parent substitut  
Olivia Nguyen, parent substitut  
Marie-Claude Therrien, enseignant substitut  
Pascale Tremblay, enseignante

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**2. Nomination d'un secrétaire**

Mme Karine Lane agira à ce titre ce soir.

**3. Vérification du quorum (art.61, LIP)**

Le quorum est atteint.

**4. Parole au public (art. 68, LIP)**

Aucun public n'est présent au moment du point 4.

**5. Suivi au procès-verbal du dernier C.É. (31 mai 2021)**

Étant donné que la majorité des membres sont nouveaux sur le CÉ, Mme Nolin a cru bon de survoler tout le contenu du dernier procès-verbal. Mme Nolin a répondu à quelques questionnements antérieurs qui nécessitaient des précisions.

L'enveloppe monétaire de douance qui n'a pas été décentralisé à cause de mesures particulières.

Le projet de réfection concernant l'ajout d'infrastructures nous oblige à attendre le suivi du CSSDM.

L'intégration du nouveau système d'inscription informatisé aux activités du SDG se déroule bien.

Mme Nolin nous rassure que pour la résolution de conflits, des modèles ainsi que des formations sont offerts.

Certaines inquiétudes étaient soulevées concernant l'activité physique durant les moments de pauses ainsi qu'au temps alloué au cours d'éducation physique. Il est vrai que ce dernier est de seulement une heure par semaine et ce malgré la recommandation, de deux heures, faites par le ministère de l'éducation. Le temps alloué aux autres matières soutenant le projet éducatif ne permet pas d'atteindre cette cible. Par contre, 10 minutes de pause de plus sont octroyées après les repas. La récréation est de quinze minutes, il faut ajouter trois minutes avant et deux minutes après celle-ci pour les déplacements. Les élèves sont donc vingt minutes à l'extérieur de la classe à cette occasion. Mais encore, tous s'impliquent, en ce qui a trait à la mesure 15023, *Bouger une heure par jour*, en faisant des pauses actives. Les enseignants participent aussi en enseignant à l'occasion à l'extérieure.

En ce qui concerne les mesures d'évaluation du projet éducatif, Mme Nolin avance que tout le travail a été fait l'année dernière et il sera mis en place cette année pour celles-ci.

Nous félicitons la réalisation de la pergola dans la cour d'école qui fait le bonheur de tous et chacun.

#### **6. Approbation du procès-verbal du CÉ du 31 mai 2021 (art. 69, LP)**

Le procès-verbal de l'an passé est adopté tel que présenté.

#### **7. Mot de la direction**

Mme Jacinthe Nolin s'adresse aux membres du Conseil d'établissement et stipule qu'elle va, avec l'équipe école, s'affairer à bien répondre aux questions de tout le monde. Elle dit jouer un rôle d'assistance et d'information. Elle désire travailler en équipe pour s'assurer que tout se passe bien et voir à la réussite des élèves.

#### **8. Rôles et pouvoirs du Conseil d'établissement**

Mme Nolin parle du fonctionnement du Conseil d'établissement ainsi que du rôle de la présidence. Elle soutient qu'il est important de respecter les horaires et la délivrance des documents. Mais encore, qu'il faut s'assurer que les parents soient au courant et respectent les échéanciers. Finalement, qu'il est de la responsabilité du président de faire les suivis nécessaires. Mme Nolin invite les membres du conseil à consulter le document présentant les rôles et pouvoirs du CÉ ainsi que le calendrier des thèmes qui seront discutés au courant de l'année scolaire. Les documents sont présentés sommairement.

## **9. Élection d'un (e) président (e)**

Mme Nolin invite un parent à être président ou présidente. Elle rappelle les responsabilités que cette position incombe.

Dans un souci de continuité, Monsieur Matthieu Duhaime, qui était vice-président du conseil d'établissement l'an dernier, se propose pour le début de l'année scolaire en cours. Il invite quelqu'un à prendre le relais, car il a un emploi du temps changé. Nous présumons que M. Duhaime sera le président pour une partie de l'année et que quelqu'un prendra la relève au courant de l'année.

Mme Karine Lane s'est proposée à prendre la vice-présidence.

La nomination de ceux-ci est adoptée à l'unanimité. Aucun membre n'a signifié son désaccord.

## **10. Règles de régie interne**

Mme Nolin nous invite à consulter le document de Régie interne 2021-2022 et à s'assurer que les membres du CÉ souhaitent adopter les points mis en relief dans ce document. Les membres apportent certains amendements et proposent des règles afin de faciliter le déroulement ainsi que les suivis qui incombent au CÉ de l'école Hélène-Boullé. Un rappel nous stipule l'importance des terminologies, soit : adopter/ approuver.

Il est soutenu que la démission de plusieurs membres, l'an dernier, nous oblige à revoir sa composition en donnant des mandats de remplacements d'un an à Matthieu Duhaime ainsi qu'à Hélène Morissette. De plus, il est souligné que le CÉ n'a toujours pas de membre issu de la communauté, ni de représentant du comité de parent du CSSDM. L'absence de représentant au CSSDM est une situation récurrente par rapport à l'an dernier.

Concernant la déclaration d'intégrité, elle rappelle aux membres parents qui ne l'ont pas signée de la faire ainsi qu'à ceux provenant de l'interne.

À cette occasion, le quorum est défini. La moitié des parents doivent être présents aux rencontres. Pour avoir quorum, il faudra donc six membres dont trois parents. Il est convenu que les membres attendront quinze minutes au début de la rencontre pour être certains qu'il y ait quorum ou non. Personne ne s'oppose.

Le nombre de réunions au courant de l'année scolaire s'élève à cinq. Le mercredi en virtuel est suggéré par Mme Nolin. M. Duhaime soutient qu'il est préférable de conserver le même jour. Il travaillera de concert avec Mme Nolin pour fournir ces dates, aux membres du CÉ. Une seule demande provenant de Mme Benoît, du SDG, est que ces réunions n'aient pas lieu pendant une semaine contenant une journée pédagogique et qu'elle se termine à 20h30, pour éviter la surcharge. L'heure du début des réunions sera 18h30 et la fin 20h30. À 20h00, une demande faite par le président proposera aux membres de poursuivre au-delà de 20h30 si l'ordre du jour semble nécessiter une telle prolongation. La réunion sera donc poursuivie au-delà de 20h30 ou ajournée. La convocation, l'ordre du jour et le procès-verbal seront envoyés aux membres du CÉ au moins trois jours avant la réunion. Mme Benoît ajoute que s'il y a des demandes de consultation, elle

aimerait bien avoir l'information préalablement. Mme Nolin mentionne qu'il est important pour le comité de participation des enseignants ainsi qu'à l'équipe école de se rassembler dans la semaine précédant la réunion du CÉ. L'information doit être bien diffusée à l'interne et sur le site web.

Il est décidé après quelques échanges que la plate-forme Teams sera utilisée pour les réunions du CÉ. Mme Morissette s'engage à s'occuper d'organiser les votes lorsque cela est nécessaire. Elle partagera ses connaissances techniques aux autres membres, au prochain CÉ, en ce qui concerne l'organisation d'un vote sur Teams.

Mme Nolin demande si les membres désirent ajouter des clauses. M. Duhaime propose de gérer cela aux files des rencontres et invite à la courtoisie. Si certains membres sont inconfortables à différentes occasions, le président invite ceux-ci à en faire part. Un vote secret pourra être fait. Il mentionne aussi qu'il est très ouvert à recevoir des commentaires.

Pour les absences répétées et non motivés, le président rappelle que dans le passé, il existait une mesure qui permettait de retirer un parent. Mme Nolin suggère donc d'écrire une clause. Il est plutôt proposé d'en discuter le cas échéant. M. Duhaime propose que lors de l'envoi de la communication, les parents aient cinq jours pour confirmer leur présence. On ne peut pas exclure quelqu'un, mais les absences non-motivées seront pris aux sérieux pour d'éventuelles exclusions. L'engagement des membres est important pour le bon déroulement des activités du CÉ.

En ce qui concerne la parole au public, Mme Benoît veut s'assurer que les parents s'inscrivent et envoient leurs questions à l'avance. M. Duhaime renchérit qu'il en va de la productivité. Il est rappelé de ne pas transférer le lien Teams de la rencontre à d'autres. Le décorum sera assuré si une situation moins courtoise se présentait.

Pour les différentes dépenses permises à l'intérieur du CÉ, un budget de 400\$ est prévu. Cependant, le président du CÉ souligne qu'il est important de les faire pré approuver avant de les engager.

Le président du CÉ demande aux membres d'adopter le document. Celui-ci est adopté tel que présenté et modifié ce soir.

#### **11. Formulaire de déclaration d'intérêts 2021-2022**

Le sujet a été abordé lors du point 10 (Règles de régie interne)

#### **12. Résolutions**

Trois résolutions faisaient l'objet d'une résolution. Mme Nolin avait envoyé ces résolutions aux membres pour les faire adopter. Mme Karine Lane avait signé les résolutions à la suite de l'envoi. Cependant, plusieurs ne savaient pas comment y répondre. La réunion du CÉ a permis d'éclaircir cette demande. Dans le futur, nous attendrons la rencontre pour appuyer et adopter celles-ci. Le fonds 4 est constitué de dons de parents lors du paiement du matériel pédagogique et de levée de fonds de l'OPP.

Résolution 1 : Transfert du fonds 4 au fonds 9, pour l'achat d'iPad au montant de 4 766\$.

La résolution est adoptée.

**Résolution 2 :** Transfert de 800\$ pour la fête de la rentrée. Montant issu de contribution volontaire et de campagnes de financement réalisées par l'OPP.

Appuyée par Karine Lane.

Appuyée par Mme Benoît.

La résolution est adoptée.

**Résolution 3 :** Transfert du fonds 4 au fonds 9 pour renflouer les dépenses liées à la journée des chandails oranges. Un montant de 1000\$ issu d'un don de parent ainsi que des membres du personnel pour achat de matériel scolaire et des chandails. Le matériel est constitué d'une trousse d'art autochtone ainsi que des livres d'auteurs autochtones et de points historiques.

Appuyée par Karine Lane.

Appuyée par Mme Hélène Caouette.

La résolution est adoptée.

Au nom du CÉ, nous remercions le parent donateur anonyme pour cette grande générosité. Nous n'avons que de bons échos concernant cette journée commémorative. Non seulement vous avez contribué au succès de l'événement, mais les ressources pédagogiques à la disposition de l'école prolongeront le message pour les prochaines années.

### **13. Formation obligatoire**

Mme Nolin rappelle l'importance de suivre la formation s'adressant aux membres du Conseil d'établissement. Elle mentionne qu'il y aura un FORMS à remplir lorsqu'il sera disponible sur le site du ministère de l'éducation du Québec. Les membres pourront ainsi assermenter qu'ils ont visionné les capsules et lu le cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement. Mme Nolin mentionne que la formation est obligatoire pour les parents et fortement recommandée pour le personnel de l'école. Elle suggère de prendre un moment pour visionner les capsules dans un prochain CÉ. Cependant, M. Duhaime propose de le faire individuellement, à l'extérieur des rencontres, étant donné la limite de temps consacrée à celles-ci. Il encourage tous les membres à faire la formation avant la prochaine rencontre du CÉ.

### **14. Proposition pour un membre représentant de la communauté**

Mme Nolin demande si un membre du CÉ peut proposer une personne. M. Duhaime suggère de relancer la Maison des grands parents de Villeray et ce, malgré la démission de madame Francine Goyette. Cette dernière était sur le CÉ l'an dernier. Il propose que Mme Nolin fasse le premier contact.

Il rappelle que le représentant de la communauté peut aussi provenir d'une association sportive ou culturelle. Il mentionne que ce contact au sein de la communauté sert à faciliter la collaboration et stimule l'échange. Rappelons que ce membre n'a pas le droit de vote.

### **15. Comité parents utilisateurs au SDG**

Mme Olivia Nguyen signifiait un intérêt pour la création de ce comité lors de l'assemblée générale. Ce comité doit être voté. Mme Benoît rappelle que les futurs membres du comité doivent être

des parents d'élèves inscrits au SDG ayant le statut régulier. Idéalement, il y aurait un parent du CÉ. Les parents n'ont pas un pouvoir décisionnel dans ce contexte. Cependant, il est consultatif et encourage les propositions. M. Duhaime mentionne qu'il est bénéfique d'ajouter un véhicule d'échange. Il invite à envoyer une communication aux parents à ce sujet pour stimuler l'engouement.

#### **16. Approbation du contenu offert par le SDG lors des JP jusqu'à la fin de l'année (I.B)**

Afin de respecter les limitations budgétaires des parents. Les sorties sont au nombre de sept par année, soit la moitié du nombre de journées pédagogiques. Mme Benoît soulève que le transport en autobus fait considérablement augmenter les coûts. Rappelons que les sorties peuvent être une source de pressions sociales et financières. M. Duhaime parle d'accommodements financiers ciblés si nécessaire.

Mme Benoît nous fait part qu'en cette période de pandémie, les sorties dans les lieux publics peuvent être annulés à tout moment, pour se conformer aux règles sanitaires. Dans le même esprit, il est à noter que certaines activités sont restreintes à 100 enfants. Mme Benoît s'assurera de bien signaler que les places sont limitées et seront attribuées aux premiers inscrits. La modernisation du système d'inscription via le FORMS, sur internet, est félicitée. Ce nouveau processus fonctionne bien puisque tous les parents ont internet.

M. Duhaime interroge Mme Benoît concernant l'utilisation du parc Jarry. Elle lui répond que le plus gros défi sont les installations sanitaires. Cependant, elle souhaite que les élèves puissent y aller lorsqu'il est possible de le faire. M. Duhaime demande une rétroaction pour le prochain CÉ.

Le calendrier des activités des journées pédagogiques est adopté. Personne ne s'oppose.

#### **17. Approbation sur le club plein-air en temps de pandémie (I.B.)**

Il y a trente places disponibles pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. S'il reste des places, elles seront proposées aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. L'élève doit s'engager pour l'année au complet et avoir un excellent niveau d'autonomie.

À cette date, quatre activités sont confirmées. Soit celles du 9, 18 et 26 novembre 2021 ainsi que celle du 10 février 2022. Mme Benoît mentionne que plusieurs parcs refusent les groupes scolaires, d'où l'activité de randonnée urbaine.

Concernant le club plein-air, Mme Nolin mentionne qu'il serait intéressant d'avoir sa propre flotte d'équipement. Par exemple, des skis de fond.

Merci à Juan, pour son excellent travail!

Adopté.

#### **18. Approbation de la réglementation du SDG (I.B.)**

Le point est rayé puisqu'il a été couvert l'an dernier.

### **19. Activité parascolaires du SDG en temps de pandémie (I.B.)**

Annulation du point.

### **20. Mot du représentant des parents délégués au comité de parents CSDM**

Annulé pas de nomination. Il faudra faire un suivi avec les documents et en prendre connaissance.

### **21. Mot des représentants du personnel enseignant**

Caroline Gagnon, enseignante en maternelle, parle de la beauté de la journée des chandails oranges ainsi que celle de la fête de la rentrée. Elle souligne que les élèves étaient émerveillés et extrêmement heureux. De plus, elle nous transmet son enthousiasme pour le retour des cours de natation, à la piscine. Il y aura aussi de l'éducation sexuelle à travers d'ateliers dirigés par l'Anonyme.

Hélène Caouette, enseignante au 3<sup>e</sup> cycle, relance que les élèves ont bien appréciés les célébrations de début d'année. Elle nous fait part de l'entraînement de cross-country du 3<sup>e</sup> cycle ainsi que de la 4<sup>e</sup> année C. Malheureusement, les élèves ne participeront pas à l'événement de l'Île Ste-Hélène cette année qui se limite à 30 personnes par école, pour des motifs sanitaires. Après le cross-country, il y aura la formation d'un conseil étudiant au 3<sup>e</sup> cycle.

Maude Bessette-Langlois, enseignante au 2<sup>e</sup> cycle, nous annonce le retour des sorties à la bibliothèque de Parc-Extension, aux trois semaines. M. Duhaime est heureux de voir revivre l'école et l'interroge concernant l'adaptation des élèves au port du masque. Mme Langlois-Bessette dit que c'est intégré en général, mais qu'elle est surprise de voir chaque matin des enfants sans masques.

### **22. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Aucun représentant

### **23. Mot de la représentante des professionnels**

Mme Béatrice Murabeau avance que les ateliers sur l'estime de soi vont débiter après Noël, auprès du 3<sup>e</sup> cycle. M. Duhaime l'interroge concernant les ateliers qui ont été dispensés l'an passé, s'intitulant « la météo intérieure ». Le concepte avait bien plu et il est bien de créer une base commune de communication ainsi qu'un fil conducteur. Les budgets de financement de formation servent à assurer une bonne continuité. Comme Mme Murabeau est nouvelle à Hélène-Boullé, elle dit qu'il y aura autre chose. Mme Nolin rétorque que le transfert de connaissance a été fait auprès des plus petits. Nous souhaitons la bienvenue Mme Béatrice Murabeau, à l'école Hélène-Boullé.

### **24. Mot de la représentante du personnel du SDG**

Tout d'abord, Mme Isabelle Benoît nous fait part d'une activité qui aura lieu en décembre en collaboration avec *Théâtre à ciel ouvert*. C'est une activité gratuite qui prendra place au service de garde La Ricane, à l'école Hélène-Boullé, pour une durée d'une semaine. Cet événement culturel s'adresse aux groupes de maternelle jusqu'à ceux de la 4<sup>e</sup> année. M. Duhaime remercie le SDG d'accueillir la troupe.

Ensuite, Mme Benoît évoque les mesures sanitaires pour les activités parascolaires ainsi que pour les journées pédagogiques. Elle spécifie que le passeport vaccinal est obligatoire pour les animateurs des activités pédagogiques et que certains lieux le requièrent pour les journées pédagogiques. Il existe une distinction entre les professeurs et les éducateurs. Ces derniers ayant besoin de le présenter à certains endroits puisqu'il ne s'agit pas d'enseignement, mais plutôt d'activités.

Pour suivre, comme les professeurs ont diminué leur temps de surveillance sur la cour d'école, ces plages horaires furent proposées aux éducateurs. Ceux-ci surveilleront donc conjointement la cour les midis ainsi que lors des récréations.

Finalement, M. Duhaime en profite donc pour connaître le niveau d'utilisation du SDG en régulier étant donné qu'une inquiétude se faisait sentir l'an dernier à ce sujet. Mme Benoît est heureuse d'annoncer une hausse de la clientèle et que 249 élèves sont inscrits au régulier. Elle souligne aussi qu'il y a eu 241 inscriptions lors de la première journée pédagogique. Cette situation permet de mieux budgéter les heures et apporte de la stabilité autant dans les groupes qu'au sein du personnel. Cette configuration permet donc un meilleur taux de rétention des effectifs. Cependant, Mme Benoît s'attriste de la perte de bons éléments suite aux événements exceptionnels causés par la pandémie.

#### **25. Mot de la représentante de la communauté**

Aucun représentant

#### **26. Mot de la représentante de l'OPP**

Aucun membre n'était présent, faute d'invitation. Celle-ci sera envoyé pour le prochain CÉ, par Mme Nolin.

#### **27. Varia**

M. Duhaime nous demande si M. Étienne Stasse, professeur à Hélène-Boullé, veut relancer son club de taekwondo. M. Nolin mentionne qu'il est possible de faire une entente pour l'offrir gratuitement aux élèves d'Hélène-Boullé. Cependant, il nécessiterait une contribution volontaire et se déroulerait les mardis et les jeudis soir. M. Duhaime veut savoir ce que la réglementation exige. Mme Nolin partage qu'il n'est pas possible de louer les locaux pour l'instant et qu'un renouvellement d'entente est en cours. M. Duhaime met en avant l'esprit de communauté et de milieu de vie. Il propose que le CÉ adopte le prêt de la palestre grâce à l'initiative de Monsieur Stasse d'offrir du taekwondo aux élèves de l'école en passant par son organisme privé.

#### **28. Levée de l'assemblée : 20h45**

  
Président du conseil d'établissement

  
Directrice de l'école